

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024 17H – MAIRIE DE COGGIA VILLAGE

Date de la convocation :
09/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le jeudi 12 septembre, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1er Adjoint.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, , Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie.

Nombre de Conseillers
En exercice : 15

Etaient absents : Monsieur ALZAPIEDI Antoine Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur SPADA ,Sébastien Monsieur FENECH Carmel.

Nombre de membres
Présents : 6

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Absents représentés : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur SPADA Sébastien donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ANDREI Brigitte donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine.

S'agissant d'une re convocation le quorum n'est pas nécessaire, le conseil peut valablement délibérer.

Après avoir désigné comme président de séance Monsieur AMPART Jean-Claude et comme secrétaire de séance MADAME BIFERALI Martine , le conseil municipal débute à 17h10

1. Création d'un emploi saisonnier de 24 heures pour une durée de 6 mois.

Jean-Claude AMPART : Le contrat permanent d'un emploi technique pour une durée de 20 heures est arrivé à échéance le 11 septembre. Afin de maintenir le service et à la demande de l'agent nous allons augmenter son taux horaire à 24 heures.

Jean-Louis PASSALCQUA : peut-on le passer à 24 heures alors qu'il à une autre activité principale ?

Jean-Claude AMPART : D'après le centre de gestion, rien ne s'oppose à une augmentation au taux horaire au maximum jusqu'à 24 heures 30. Actuellement il fait 20 heures sur 4 jours ce qui le mettra par conséquent à 6 heures de travail effectif par jour.

Julie LIBONATI : Nous avons voté pour ce même agent un emploi renouvelable sur 3 ans alors je ne comprends pourquoi on doit absolument en changer.

Jean-Claude AMPART : C'est à la demande de l'agent que nous créons ce nouveau contrat saisonnier de 24heures et que nous mettons un terme au contrat de 20 heures.

François COGGIA : Nous sommes passés sur le village de 105 heures de travail effectif pour 3 agents à taux pleins, aujourd'hui nous n'avons plus que 2 agents pour 40 heures de travail effectif, l'augmentation de 4 heures se justifie donc.

Jean-Louis PASSALCQUA : Pourquoi on a voté pour un contrat sur 3 ans et on revote ?

Jean-Claude AMPART : Je rappelle qu'il s'agit d'un changement de contrat et que le contrat précédent va donc disparaître. Je rappelle aussi qu'en plus du travail de voirie, cet agent devra aussi s'occuper de la station d'épuration du village.

Jean-Louis PASSALCQUA : Pour les heures manquantes ne serait-il pas préférable de faire appel à un prestataire ?

François COGGIA : La dernière fois que nous avons fait faire un devis à un prestataire extérieur, il s'élevait à 120 000 € à ce prix-là je préfère encore utiliser mon personnel municipal. A l'époque il s'agissait pour la commune de voir ce qui était le plus rentable et le moins coutant concernant le débroussaillage des voiries.

Jean-Louis PASSALCQUA : Pour le débroussaillage, 20 heures ça ne suffit pas ? Et pour les voies communales ?

Jean-Claude AMPART : Toutes les voiries ne sont pas encore communales.

Jean-Louis PASSALCQUA : Pourtant nous avons l'arrêté préfectoral de 1994, il y passe le total égout et l'éclairage publique.

Jean-Claude AMPART : L'arrêté de 1994 c'est une chose le problème c'est que nous ne l'avons pas validé au niveau des hypothèques, de plus beaucoup des parcelles traversées ont changés de mains. La communalisation des voiries doit être faite.

Le conseil municipal adopte par 11 voix pour la création d'un emploi saisonnier de 24 heures.

2. Création d'un emploi stagiaire

Jean-Claude AMPART : Afin de pérenniser cet emploi, je propose au conseil de stagiairiser cet agent d'où l'intérêt d'avoir créé l'emploi saisonnier le temps de la publicité. Bien sur ce contrat sera de 24 heures hebdomadaires.

Julie LIBONATI : Si l'année prochaine cet agent demande à passer à 30 heures ?

Jean-Claude AMPART : Son statut principal ne lui permet pas et ne lui permettra pas de voir son taux horaire augmenter, de plus après sa période de stagiaire il sera titularisé au même taux horaire de 24 heures.

Le conseil municipal adopte par 11 voix pour la création d'un emploi permanent stagiaire.

3. Suppression de deux postes d'agents techniques.

Jean-Claude AMPART : Je rappelle au conseil que 2 employés techniques ont été mis à la retraite, c'est pourquoi je propose au conseil de supprimer les deux postes d'agent techniques. Je rappelle aussi que d'autres retraites devraient intervenir courant 2025 à savoir Madame Cora COGGIA-SEBASTIANI.

Le conseil municipal adopte par 11 voix pour la suppression de ces deux postes.

4. Signature de la convention du Pilellu.

Jean-Claude AMPART : La CDC nous propose la création d'un itinéraire de randonnée passant par la boucle dite « U Pilellu » elle nous demande de signer des autorisations de passage sur des terrains privés appartenant à : Michel PERINI, Thomas COGGIA et Joséphine NATALI , les autres terrains parcourus étant des terrains communaux. Vous pouvez le voir sur les documents qui vous sont présentés. De plus la CDC s'engage à le faire connaître sur l'ensemble des guides et autres syndicats d'initiatives ce qui pourrait être un plus niveau touristique pour notre commune.

Le conseil municipal adopte par 11 voix pour la création de ce chemin de randonnée.

5. Adoption du rapport de la chambre régionale des comptes.

Jean-Claude AMPART : La cours des comptes, la DGFIP nous demande instamment de nous prononcer sur le compte rendu de la cours des comptes en date du 11 juillet 2024, afin de mettre à jour les budgets M57 , M49 et le budget de Penisola.

Jean-Louis PASSALACQUA : Concernant le budget de l'eau il est recommandé de faire des amortissements sur le matériel, ont-ils été effectués ?

Jean-Claude AMPART : Nous n'avons pas et ce à la demande du trésorier fait apparaître d'amortissement au budget de l'eau, les travaux de remise en état remontant à notre arrivée en 2020. De plus, ces investissements sont déjà largement amortis et payés.

Jean-Louis PASSALACQUA : Concernant le budget annexe de Penisola, la cours des comptes demande à ce qu'on encaisse et que l'on provisionne en même temps, ce qui ne diminue pas l'ampleur des pertes.

Jean-Claude AMPART : L'obligation de provisionner est due au fait que nous sommes sous décision de justice et qu'à ce titre, nous devons pouvoir en cas de décision favorable rembourser les acheteurs qui sont au nombre de 4 qui ont réglés leurs terrains et 1 dernier acheteur n'a ni payé son terrain et ne s'est pas désisté non plus.

Concernant le budget principal de la commune M57 nous avons pu constater que la cours des comptes ne le rectifie pas plus que ça , hormis une baisse de 2000 € sur le fonctionnement général et une diminution des provisions de 49 000 € puisque selon elle nous ne risquons plus de condamnation sur Saint Joseph. Pour ce qui est du budget à venir, il est évident qu'il va falloir trouver de nouvelles sources de recettes puisque la cours des comptes nous demande de diminuer à nouveau de 300 000 € notre fonctionnement pour l'année 2025. La seule opportunité qui s'ouvre pour nous de trouver de nouvelles ressources financières va obligatoirement passer par l'augmentation des taxes d'habitation sur les résidences secondaires. Pour ce qui est de l'investissement, la cours des comptes à diminuer de 846 134 € notre budget, ce qui limite la marge de manœuvre au stricte nécessaire.

Noelle ALFONSI : Ou en sommes-nous au niveau des demandes de subventions ?

Jean-Claude AMPART : Nous avons actuellement 3 subventions complètes et accordées ; l'adressage, le garage communal et les bornes interactives. La CDC ne donne plus de nouvelles concernant les dossiers en attente pour faute d'enveloppe budgétaire. Pour ce qui est de l'état, il nous à refuser la subvention concernant la route de CERESA ce qui reporte les travaux à Mars 2025.

Le conseil municipal adopte par 6 voix pour et 5 abstentions. (PASSALACQUA , ALFONSI, LIBONATI, FENECH et ALZAPIEDI)

6. Lacement d'une enquête publique sur les voiries de COGGIA et SAGONE.

Jean-Claude AMPART : Le commissaire enquêteur dans un soucis de réduction des frais mais aussi de gain de temps nous demande de relancer les enquêtes publiques sur les voiries car même si des documents existent ces voiries ont beaucoup évolués pour certaines elles ont mêmes allongés en longueur notamment celles de TEMULI, FONTANESE et PENISOLA.

Jean-Louis PASSALACQUA : Pourquoi ne pas passer par les expropriations ? Et quelles sont les délais de recours ?

Jean-Claude AMPART : Les délais de recours légaux sont de deux mois pour le TA une fois validé par le conseil. La procédure est la même que pour toutes les enquêtes publiques à savoir affichage, permanence du commissaire enquêteur, parution en presse, validation par le conseil municipal. Je rappelle que cette enquête se fera sur la totalité des voies.

Le conseil adopte par 11 voix pour le lancement de l'enquête publique.

7. Secours et dotes (Conditions d'attributions)

Jean-Claude AMPART : Afin de ne plus avoir à justifier les dépenses alimentaires concernant les aides aux particuliers, nous voudrions créer une ligne budgétaire spécifique afin de venir en aide à nos concitoyens les plus précaires.

Jean-Louis PASSALACQUA : Qui va attribuer ces aides ?

Julie LIBONATI : Il est préférable que dans un souci d'amour propre ces personnes restent anonymes.

Jean-Claude AMPART : Il faut donc recréer un CCAS qui je le rappelle a été dissous par la municipalité précédente. Ce CCAS pourra en fonction des documents des demandeurs attribuer ou non une aide de la commune. Il est donc préférable de reporter ce point de l'ordre du jour à un conseil municipal à venir.

8. Conventions portuaires

Jean-Claude AMPART : Bien que la saison arrive quasiment à son terme, la commune ne peut pas faire abstraction de l'intérêt financier de posséder un port, c'est pourquoi nous allons renvoyer à tous les bénéficiaires des anneaux les conventions d'occupation qui devraient rapporter à la commune 7 000€. Les anneaux seront attribués comme suit : 2 anneaux pour l'entreprise de promenade en mer dirigée par Christophe SANDRI, 4 anneaux pour l'entreprise de location de bateaux dirigée par Pierre DI GIOVANNI et 1 anneau pour l'entreprise de réparation navale dirigée par Dominique GAFFORY. 6 anneaux resteront à la disposition des gens de passage.

Le conseil municipal adopte par 11 voix pour l'établissement des conventions portuaires.

9. Modification du plan de financement du poste de secours.

Jean-Claude AMPART : Nous avons dû pour des raisons d'urgence faire appel à un autre prestataire concernant la mise en place d'un poste de secours, le cout global hors taxes est de 75 105 €. Nous allons donc établir le plan de financement suivant à savoir :

- 50 % à la CDC
- 30 % à l'état
- 20 % à la commune

Cela représente par l'entreprise inventa 54 450 €, techno pieux 8 737.70€, Orazzi 1 430€, géoscience 2 800 €, D.S.E 680€ et PJ plomberie 7 000€.

Le conseil municipal adopte par 11 voix pour le nouveau plan de financement.

10. Questions diverses

Julie LIBONATI : A quoi sert un conseil municipal ?

Jean-Claude AMPART : Un conseil municipal sert à valider les décisions prises à les mettre en applications et à participer à ces décisions.

Noelle ALFONSI : Ou en est le PLU ?

Jean-Claude AMPART : Jean-Louis PASSALACQUA était présent, il pourra te confirmer que nous avons établis un calendrier de rencontres mensuel jusqu'au mois de décembre afin d'établir dès le printemps 2025 un PLU qui sera pour des raisons de validation le plus juste possible. Nous avons transmis il y a peu l'ensemble des documents qui nous avaient été demandés par le bureau d'étude.

Jean-Louis PASSALACQUA : Va-t-on modifier les taxes sur les résidences secondaires ?

Jean-Claude AMPART : Comme dit précédemment il va bien falloir que nous trouvions de nouvelles sources financières , donc oui il faudra à un moment donné que nous nous penchions sur le problème des résidences secondaires.

Noelle ALFONSI : Ça sent mauvais dans tout Sagone et jusqu'à la station d'épuration , qu'est-ce qu'on peut faire ?

Jean-Claude AMPART : J'ai fait part au responsable de Kyrnolia de ces problèmes d'odeur. Des travaux devraient être engagés afin de mettre un terme à ces nuisances olfactives. C'est pourquoi nos élus au SIVOM ne voteront pas en faveur de la DSP à Kyrnolia , du moins tant que ces odeurs persistent.

Noelle ALFONSI : Il faudrait envisager des travaux sur la route de la carrière et notamment la pose de deux buses afin de canaliser l'eau qui déborde sur la route l'hivers.

Jean-Claude AMPART : Faites faire les devis et nous envisagerons d'effectuer ces travaux.

Noelle ALFONSI : Il paraîtrait que vous aillez changer à nouveau le logo de la commune ?

Jean-Claude AMPART : C'est très certainement une fausse information qui vous ai parvenue car le logo a déjà été changé à notre arrivé et nous comptons bien le garder.

Julie LIBONATI : Concernant la mairie annexe, que comptez-vous faire pour rétablir le téléphone et installer un extincteur et au niveau électrique ?

Jean-Claude AMPART : Nous avons pris contact avec Orange afin de remédier au problème téléphonique, de plus des travaux de mise aux normes avec l'installation de la rampe pour personnes à mobilité réduite ce qui entrainera une fermeture temporaire de la mairie annexe et le transfert de son personnel vers la mairie du village

Noelle ALFONSI : Va-t-on enfin entamer les travaux du canal ?

Jean-Claude AMPART : je te réponds une nouvelle fois que nous sommes soumis à la volonté des services de la DREAL mais aussi aux arrêtés biotope ce qui interdit tout travaux dans cette zone.

Jean-Louis PASSALACQUA : Ou en sommes-nous au niveau des factures ? Lors d'un conseil précédent on m'avait dit septembre. Toujours pas de réponse. Pourrais t'on avoir une copie des mises en demeure faites à Petru Caviglioli ?

Jean-Claude AMPART : Pour ce qui est des lettres de mise en demeure je te les transmettrais le plus vite possible.

Noelle ALFONSI : A-t-on des nouvelles concernant l'abattoir ?

Jean-Claude AMPART : Actuellement rien est arrêté on ne sait toujours pas si ca sera un multi races ou simplement un abattoir porcin, le financement dépend de l'ODARC qui le mettra en DSP à un exploitant privé.

Jean-Louis PASSALACQUA : Comment se fait il que plus aucun document officiel ne soit diffusé sur le site ?

Jean-Claude AMPART : On va tout reprendre et tout mettre à jour, de plus une nouvelle application pour suivre au plus près de la commune existe , il s'agit d'ILLIWAP que j'invite tous les conseillers et les personnes présentes à télécharger.

Noelle ALFONSI : Vous avez recruté Andréa LECA , quel est son rôle ?

Jean-Claude AMPART : Elle à été recrutée sur le contrat de BRUNEL qui je vous le rappelle à démissionner 1 mois après avoir été embauchée, un appel à candidature avait été effectué le 17 mai. Andréa LECA occupe un poste de 35 heures pour l'animation et la communication qui se transformera certainement en administratif afin de combler le départ de la titulaire du poste.

Le conseil municipal est clos à 19h54

COGGIA le 28 septembre 2024

La secrétaire de séance,

BIFERALI Martine

Le Maire,

COGGIA François



